

THEME 4 : Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques

INTRODUCTION : CONSTRUCTION ET ELARGISSEMENT DE LA NOTION DE PATRIMOINE

ACTIVITE : COMPRENDRE LA NOTION DE PATRIMOINE

I. LA CONSTRUCTION ET L'ELARGISSEMENT DE LA NOTION DE PATRIMOINE

La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine : de la transmission à l'individu à l'héritage au profit de l'humanité

Doc 1 :

Le patrimoine est un ensemble de biens et de pratiques représentatifs de l'histoire passée des sociétés, chargés d'une valeur symbolique suffisamment forte pour exiger sa transmission aux générations suivantes.

Dérivé du latin *patrimonium* (biens hérités du père), le patrimoine est d'abord une notion juridique désignant la transmission des biens acquis au sein d'une famille. Mais dès l'Antiquité, des biens acquièrent une dimension collective par leur représentation sacrée (reliques, symboles royaux). Cependant, à la fin du XVIII^e siècle, la Révolution française contribue à désacraliser les traces monumentales du passé en considérant qu'elles font partie des biens de la nation.

La notion tend à s'élargir à la fin du XIX^e siècle, englobant des objets et des pratiques du quotidien (artisanat) ainsi que des sites naturels. À partir des années 1970, l'Unesco, avec le label « patrimoine mondial », introduit un changement d'échelle en universalisant comme un héritage commun de l'humanité certains biens culturels ou naturels, des pratiques sociales et des cultures immatérielles (fêtes, chants, danses, etc.).

Doc 2 :

La patrimonialisation est un processus de reconnaissance, par lequel un groupe social attribue à des traces du passé un statut emblématique qui traverse le temps et lui confère une valeur.

Il contribue à en faire un « bien commun » support d'une mémoire collective, ce qui exige sa conservation afin de la transmettre aux générations futures. La « mise en patrimoine » suppose donc des choix opérés par des acteurs institutionnels (États, sociétés savantes) ou privés (associations, entreprises), mais également un processus de valorisation consistant à faire connaître et à mettre en valeur ces traces du passé. La patrimonialisation constitue donc un enjeu social, politique et économique, outil de promotion touristique et territorial mais aussi d'affirmation identitaire.

1° Définir les deux notions suivantes :

- Patrimoine :
- Patrimonialisation :

Doc 3 :

« Le patrimoine, au sens où on l'entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague tous les biens, tous les "trésors" du passé. En fait, cette notion comporte un certain nombre de couches.

[Au XVIII^e siècle,] les mouvements populaires, comme on le vit pour la Bastille, tendaient à la démolition immédiate des édifices, des portes, des monuments, où s'inscrivaient les noms et la gloire des rois. Très vite, il y eut une inquiétude à l'égard des excès. [...] Dès l'été 1792, la Législative avait voté un décret [...] pour obtenir la "conservation des objets qui peuvent intéresser les arts". L'idée que ce qui est l'"artistique" doit être préservé, parce que digne d'entrer dans le fond national est bien là.

[Au XIX^e siècle, est créé le] poste d'"inspecteur des monuments historiques". Il incarnera la préoccupation nouvelle de manifester "l'admirable enchaînement de nos antiquités nationales. Connaître pour préserver est la formule.

[Au XX^e siècle], le fonds patrimonial est devenu une préoccupation sérieuse, parfois obsédante. [...] Il y eut par exemple l'immense investissement émotif autour des cathédrales d'Arras, de Noyon, et surtout de la cathédrale de Reims au moment des bombardements de 1916 et tout au long de sa lente "reconstruction". [Aujourd'hui] il s'agit plutôt de saisir au plus modeste niveau l'évolution de nos sociétés à travers les réalités matérielles [...] : la ferme, l'atelier, la boutique. »

Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La Notion de patrimoine*, © Liana Levi, 2008.

Doc 4 :



La violation des caveaux des rois dans la basilique de Saint-Denis en octobre 1793, peinture de Hubert Robert (huile sur toile, Musée Carnavalet).

La profanation des tombes royales de la basilique Saint-Denis est un épisode de la Révolution française au cours duquel les tombeaux de la nécropole royale de la basilique de Saint-Denis, ont été démontés ou détruits. Approuvées par la Convention nationale (Assemblée) en août 1793, les exhumations prennent fin en janvier 1794.

Doc 5 :



3 Exposer le patrimoine

William Henry Prior, *View in the old Elgin room at the British Museum*, aquarelle, 48,1 x 38,8 cm, 1817. British Museum, Londres.

Doc 6 :

5 La charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques, 1931

La charte d'Athènes est le premier traité fournissant un cadre international pour la préservation du patrimoine architectural. Elle est complétée par la charte de Venise en 1964.

« 1. Des organisations internationales prodiguant des conseils et agissant à un niveau opérationnel dans le domaine de la restauration des monuments historiques doivent être créées.

2. Les projets de restauration doivent être soumis à une critique éclairée pour éviter les erreurs entraînant la perte du caractère et des valeurs historiques des monuments.

3. Dans chaque État, les problèmes relatifs à la conservation des sites historiques doivent être résolus par une législation nationale.

4. Les sites archéologiques excavés ne faisant pas l'objet d'une restauration immédiate devraient être enfouis de nouveau pour assurer leur protection.

5. Les techniques et matériaux modernes peuvent être utilisés pour les travaux de restauration.

6. Les sites historiques doivent être protégés par un système de gardiennage strict.

7. La protection du voisinage des sites historiques devrait faire l'objet d'une attention particulière. »

Premier congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, Athènes, 21-30 octobre 1931.

2. Questions :

- * comment la notion de patrimoine a-t-elle évolué depuis le 18^{ème} siècle ?
- * Qu'est-ce que le vandalisme vis-à-vis du patrimoine ? Donnez un exemple
- * A quoi le patrimoine peut-il être exposé ?
- * Le patrimoine peut-il être préservé ? restauré ? Comment et par qui ?

3. Synthétisez l'évolution du patrimoine

A partir des éléments des documents et du cours, faites un résumé synthétique ou une frise des attitudes à l'égard du patrimoine, adoptées depuis l'Antiquité

II. LE PATRIMOINE DE L'UNESCO : UNE CONSTRUCTION DES ETATS ET DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE DE PLUS EN PLUS DIVERSIFIEE MAIS SPATIALEMENT CONCENTREE

nom du professeur : _____

Doc 1 :



Doc 2 :

La notion de « patrimoine mondial » apparaît en 1959 quand le temple égyptien d'Abou Simbel menace de disparaître sous les eaux du nouveau barrage d'Assouan. Sous la pression de l'opinion internationale, le monument est finalement déplacé. Il devient alors évident que pour préserver ce qui relève du patrimoine mondial de l'humanité, un organisme international est nécessaire.

Document 3 : Les critères pour entrer au patrimoine mondial de l'UNESCO

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection.

1 : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

2 : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

3 : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

4 : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

5 : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

6 : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère doit préféablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;

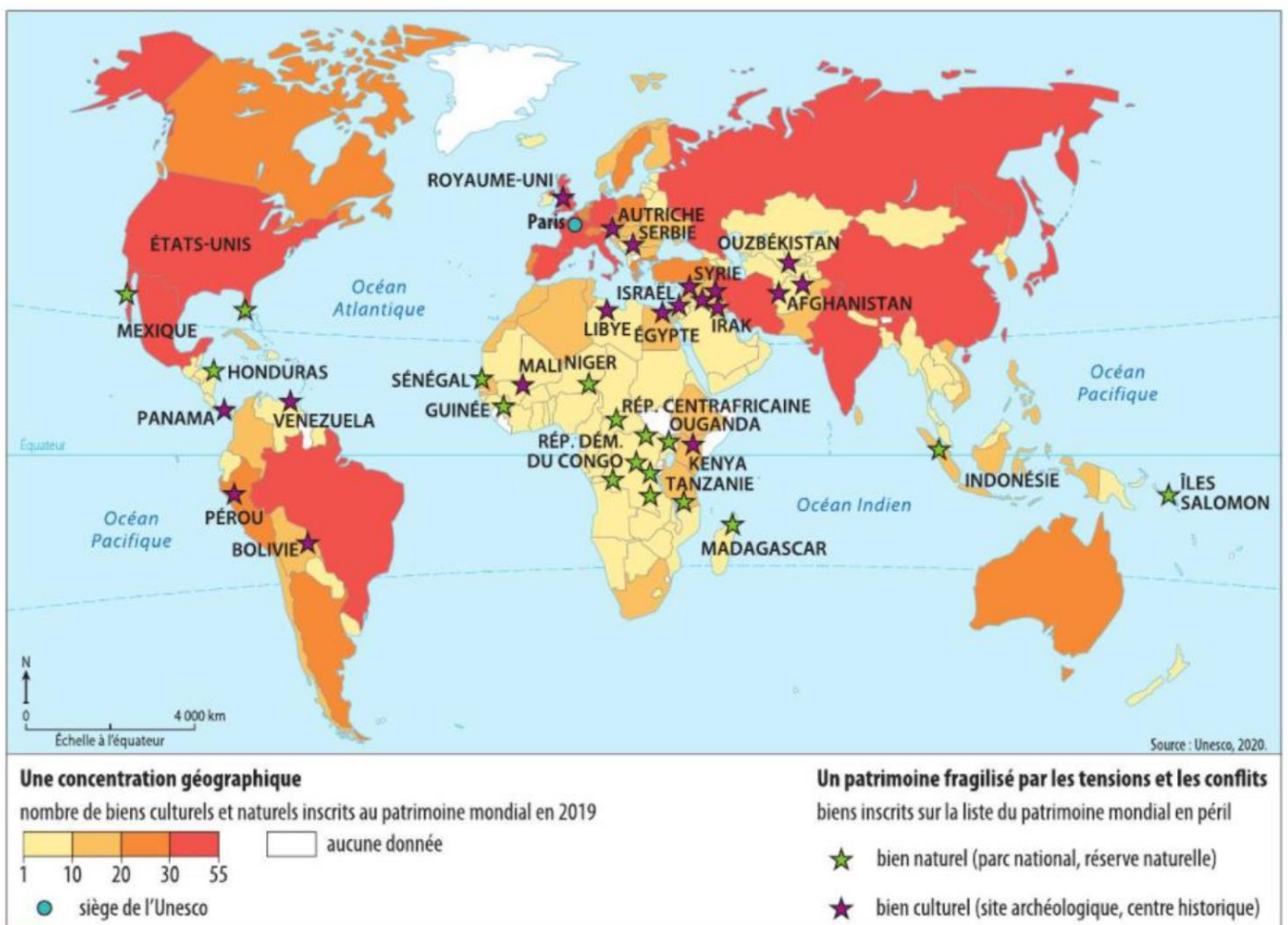
7 : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;

8 : être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;

9 : être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

10 : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Document 4 : le patrimoine mondial de l'UNESCO



3 Le patrimoine mondial de l'Unesco

Focus sur le patrimoine mondial de l'UNESCO

Le patrimoine mondial de l'Unesco

C'est l'ensemble des biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, actualisé chaque année depuis 1978 par le Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies. Le comité du patrimoine mondial est instauré par une Convention de 1972 qui fait naître la notion de patrimoine mondial pour désigner, répertorier et protéger les biens d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. En 2019 le nombre total des biens figurant sur la liste est de 1121, dont 53 désignés comme « patrimoine mondial en péril ». Bien que 167 États recèlent des éléments du patrimoine mondial, on note une forte représentation de quelques nations européennes comme l'Italie (55), l'Espagne (48), l'Allemagne (46) ou la France (45).

Au total : 1073 sites du patrimoine protégés en 2019 dans 167 pays + patrimoine immatériel depuis 2003 (plus de 365) + depuis 1995 registre appelé « Mémoire du monde » qui recense des éléments importants, et parfois menacés ou fragiles, du patrimoine documentaire de l'humanité, par exemple la tapisserie de Bayeux. C'est pour répondre aux déséquilibres géographiques de sa liste que, en 2003, l'agence onusienne a décidé de faire valoir le patrimoine immatériel sur la base d'une autre convention que celle de 1972. L'objectif étant de protéger et d'assurer la transmission des traditions et savoir-faire, dans les pays asiatiques, latino-américains ou africains où la culture ne s'exprime pas en laissant une trace matérielle. Sur quelque 50 dossiers «immatériels» présentés chaque année, 80% sont inscrits...

- Vidéos à regarder

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/expliquez-nous/expliquez-nous-le-patrimoine-mondial-de-l-unesco_1782519.html

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001187/le-patrimoine-mondial-de-l-unesco.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=YWmOrkSvXOs>

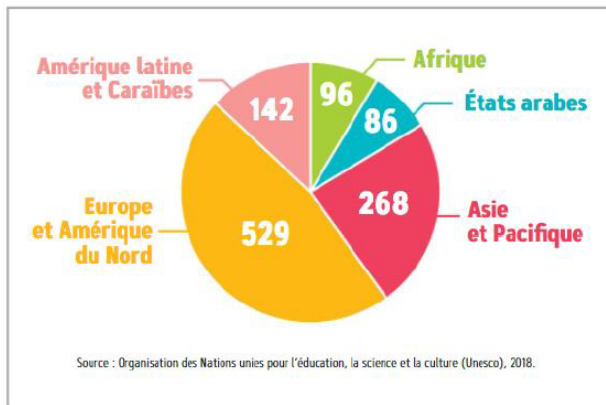
https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/patrimoine-mondial-de-l-unesco-pourquoi-candidater_2055503.html

<https://fr.euronews.com/2019/07/15/unesco-de-nouveaux-sites-classes-et-de-nouvelles-menaces>

<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/25-sites-du-patrimoine-mondial-aujourd'hui-menaces>

<https://www.europe1.fr/societe/patrimoine-mondial-de-lunesco-voici-les-trois-sites-francais-sur-les-rangs-3692723>

Doc 5 :



5 Répartition des biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

Doc 7 : le patrimoine immatériel

Ce que l'on entend par « patrimoine culturel » a changé de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des instruments élaborés par l'UNESCO. Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les **traditions orales**, les **arts du spectacle**, les **pratiques sociales, rituels et événements festifs**, les **connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers** ou les **connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel**.

Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

<https://ich.unesco.org/fr/qu-est-ce-que-le-patrimoine-culturel-immateriel-00003>

Doc 8 :

Le **patrimoine mondial** ou **patrimoine mondial de l'UNESCO** désigne un ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Ce patrimoine fait l'objet d'un traité international intitulé « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel », adopté par l'UNESCO en 1972, actualisé chaque année depuis 1978 par le comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies.

À l'issue de la 43e session du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue en juin-juillet 2019 à Bakou (Azerbaïdjan), 29 nouveaux biens ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Ce qui porte à 1 121 le nombre total des biens culturels, naturels et mixtes figurant sur la liste, répartis sur 167 États membres. Ainsi, depuis juillet 2019, la liste compte 869 biens culturels, 213 biens naturels et 39 biens mixtes avec 53 biens sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Doc 6 :

« Les premières inscriptions du patrimoine africain remontent à 1978. [Mais] l'Afrique prend ensuite du retard. À l'origine, il y a les problèmes de constitution de dossiers, qui doivent être portés par les États, et l'absence de moyens sur place pour mettre en place des comités d'experts. Surtout, nombre de pays africains tardent à ratifier la Convention du patrimoine de 1972, qui conditionne l'inscription de sites au patrimoine mondial. [...] Au-delà des problèmes administratifs et de gestion des biens, la notion même de "patrimoine" en Afrique fait débat. Selon Benoît Hazard', "la notion de patrimoine est très européo-centrée, et très liée à la construction de la nation (...). Qu'est ce qui fait sens, au Kenya, par exemple où 80 groupes ethniques différents coexistent, quel est le socle commun qui définit l'histoire nationale ?" Autre problème, la vision du patrimoine en Europe est aussi très monumentale [...] et ce n'est pas le type de patrimoine important pour l'Afrique [...]. La liste s'ouvre désormais aux itinéraires culturels, ou encore aux paysages culturels. [...] Benoît Hazard regrette une labellisation qui [...] tient trop peu compte des populations locales. [...] "Si on patrimonialise une forêt, dont la population locale est dépendante pour assurer ses moyens de subsistance, pour le bois, pour l'eau... et qu'en même temps, ces peuples ne sont pas accompagnés, alors la **patrimonialisation** est vouée à l'échec". »

Eloïse Layan, « Patrimoine mondial de l'Unesco, l'Afrique toujours sous-représentée », © www.TV5monde.com, 4 juillet 2018.

1. Anthropologue au Centre national de la recherche (CNRS).

4° Questions :

1. Qu'est-ce que l'UNESCO ?
2. Quand la notion de patrimoine mondial est-elle née ?
3. En quelle année un traité international a-t-il été signé et comment se nomme ce traité ?
4. Quel est le but de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?
5. Combien de biens sont comptabilisés aujourd'hui au titre du patrimoine mondial de l'humanité ?
6. Comment a évolué la notion de patrimoine mondial ?
7. Comment décide-t-on si un bien doit être inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ?
8. Où se situent majoritairement les éléments du patrimoine inscrits sur la liste de l'UNESCO et comment l'expliquer ?
9. Que signifie la mention bien inscrits sur la liste du patrimoine en péril ? Combien y en-a-t-il aujourd'hui ?
10. Qu'est-ce-que le patrimoine immatériel ?

Vous pouvez aussi consulter le site de l'UNESCO pour vous aider : <https://fr.unesco.org/>

5° Remplissez le tableau suivant :

	Bien culturel	Bien naturel	Patrimoine immatériel	Bien en péril
En Asie				
En Amérique				
En Afrique				
En Europe				
En France				